2016-06-06

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 6 juin 2016 à la salle du conseil au 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, Jacques Bogenez, Guy Larkin et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2016
- 4. Suites du procès-verbal du 2 mai 2016
- 5. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2016
- 6. Suites du procès-verbal du 12 mai 2016
- 7. Période de questions des citoyens et visiteurs
- 8. Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usagers
- 9. Avis de motion règlement 2016-05 alarmes
- 10. Avis de motion règlement 2016-06 nuisances
- 11. Avis de motion règlement 2016-07 sécurité, paix et ordre
- 12. Avis de motion règlement 2016-08 stationnement
- 13. Embauche d'une adjointe en environnement
- 14. Fondation Massawippi : demande de soutien
- 15. Mise en vente des lots n° 2 131 292 et n° 1 803 349
- 16. Mandat de décontamination de l'amiante
- 17. Adoption des comptes à payer
- 18. Correspondance
- 19. Divers
- 20. Clôture de la séance

16-06-06.01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

16-06-06.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-06-06.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 2 mai 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-06-06.04 SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

Aucune suite

16-06-06.05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 12 mai 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-06-06.06 SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2016

Aucune suite

16-06-06.07 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Robert Ride du 3310, chemin Capelton demande des informations sur le bâtiment. Monsieur Primeau explique la situation.

Monsieur Jean Éthier demande où sont les failles à la suite du rapport des experts. Monsieur Primeau explique les failles. Il demande aussi des explications quant au mur coupe-feu et si le Bistro nous appartiendra? La réponse est oui et des explications sont données par Monsieur Primeau concernant le mur coupe-feu.

Monsieur Éric Calderone du 2750, chemin Rodgers, demande que feronsnous avec la pompe située sur le chemin Kingdom ? Monsieur Primeau indique que cela peut devenir une borne sèche. Est-ce que l'on s'est posé des questions quant à la pertinence de l'acquisition du garage et de la pompe. La réponse est oui. Est-ce que les installations septiques sont conformes. La réponse est oui, il pose aussi des questions quant au budget de 1 095 000 \$. Monsieur Primeau explique le budget.

Madame Anne-Marie Nadeau du 4800, chemin de Capelton demande comment vont les relations avec Monsieur Gemme et demande aussi comment la démolition sera faite et si tout sera bien fait? La réponse est oui tout va bien avec Monsieur Gemme et pour ce qui est de la démolition et reconstruction, des architectes sont sur le dossier et nous présenterons les esquisses bientôt.

Monsieur Michel Duval du 585, chemin Haskell Hill, demande si les taxes seront haussées à la suite de ce projet d'acquisition? Monsieur Primeau indique que le conseil n'a pas l'intention d'augmenter les taxes, les argents sont pris à même les fonds généraux pour l'instant et un règlement d'emprunt de 400 000 \$ a été approuvé.

Madame Cynthia Daigneault du 3125, chemin de Capelton qu'il aurait été intéressant que les citoyens aient été au courant, elle déplore le manque de communication, elle veut l'heure juste, car elle a l'impression que le projet est un ouï-dire. Elle dit que ce projet mérite une session d'information complète avec la population. Monsieur Primeau indique que c'est une période de questions, mais prend ses remarques comme des questions.

Monsieur Daigneault du 3125, chemin de Capelton demande donc, que tout est décidé et que la population n'a pas de pouvoir dans ce dossier. La réponse est oui.

Monsieur Ovila Jean émet ses félicitations au conseil municipal pour leur bon travail dans ce dossier.

Madame Chantal Brochu du 55, rue Maple aimerait avoir un poulailler urbain, mais après vérification auprès de l'inspecteur, vu que le terrain est moins que 2 acres, elle n'a pas le droit. Elle dépose un document concernant les poulaillers urbains afin que les élus en prennent connaissance afin de peutêtre changer les règles au niveau du zonage dans son secteur.

Monsieur Mathieu Champigny du 2621, rue du Manège, demande à ce que le conseil éclaircisse le règlement de zonage au niveau du secteur de la rue du Manège afin d'éviter les problèmes avec le voisinage.

16-06-06.08

NOMINATION DES PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGER

ATTENDU QUE le règlement de nuisances contre l'infestation des moules zébrées prévoit la nomination de préposés à l'émission des certificats d'usager:

ATTENDU QUE la municipalité doit par résolution nommer ses préposés à l'émission desdits certificats:

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE Mesdames Liane Breton et Annie Deshaies et Monsieur Paul Conway soient nommés au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager, conformément au Règlement n° 2014-18 concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et des espèces envahissantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-06-06.09

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2016-05 ALARMES

Avis de motion est donné par **Patrick Clowery** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement n° 2016-05 concernant les systèmes d'alarme.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-06-06.10

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2016-06 NUISANCES

Avis de motion est donné par **Jacques Bogenez** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement n° 2016-06 concernant les nuisances.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-06-06.11

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2016-07 SÉCURITÉ, PAIX ET L'ORDRE

Avis de motion est donné par **Vincent Fontaine** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement n° 2016-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-06-06.12

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2016-08 STATIONNEMENT

Avis de motion est donné par **Claude B. Meilleur** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement n° 2016-08 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-06-06.13

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU'il y a une vidange des installations septiques cet été sur tout le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'une personne doit vérifier que toutes les fosses soient vidangées et faire le suivi avec la municipalité;

ATTENDU QUE sa nomination en tant qu'adjointe à l'inspecteur en bâtiment et environnement lui donne le droit de se rendre sur chaque propriété afin de faire les relevés et les suivis;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme à titre d'adjointe à l'inspecteur en bâtiment et environnement madame Émilie Béland Deland pour une période débutant le 24 mai 2016 jusqu'au 12 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-06-06.14

FONDATION MASSAWIPPI: DEMANDE DE SOUTIEN

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de soutien de la Fondation Massawippi pour l'aménagement de leur terrain, soit le «Parc Scowen», et que cette demande inclut :

- Des contenants pour les déchets;
- Des tables de pique-nique;
- Une toilette chimique;
- Une autorisation d'accès piétonnier pour joindre la rue des Méandres;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

QUE le conseil autorise l'accès piétonnier pour joindre la rue des Méandres, à la condition que le plan pour l'accès lui soit soumis pour approbation;

QUE le conseil accepte les demandes ci-haut mentionnées de la Fondation Massawippi à la condition de l'acceptation par le Village de North Hatley de participer à 50% des coûts de ces demandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-06-06.15

MISE EN VENTE DES LOTS N° 2 131 292 ET N° 1 803 349

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire des lots 2 131 292 et 1 803 349, situés sur le chemin de Capelton;

ATTENDU QUE ces lots sont excédentaires et qu'il y a lieu de le mettre en vente;

ATTENDU QUE le réseau Du Proprio répond bien aux exigences de la municipalité quant à ses objectifs de vente de son immeuble;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la mise en vente des lots 2 131 292 et 1 803 349 sur le réseau Du Proprio;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la subdivision cadastrale de ces lots, s'il y a lieu, pour faciliter la vente et maximiser sa rentabilité ;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-06-06.16

MANDAT DE DÉCONTAMINATION DE L'AMIANTE

ATTENDU QUE la municipalité fera procéder à la démolition d'une partie du bâtiment situé au 4765, chemin de Capelton;

ATTENDU QU'une décontamination de l'amiante est requise avant la démolition;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé et reçu deux soumissions pour cette décontamination :

COMCO 12 750 \$ plus taxes INF 7 450 \$ plus taxes

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde le contrat pour la décontamination à INF (Isolation Normand Fortier) au montant de 7 450 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-06-06.17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS

MONTANT

201600290 à 201600420 139 420,58 \$ Salaires Mai 2016 21 892,21 \$

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 7 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-06-06.18

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

16-06-06.19

DIVERS

Aucun point apporté

16-06-06.20

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau	Liane Breton
Maire	Directrice générale